

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC502

présenté par
Mme Rilhac, Mme Amadou et Mme Rixain

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« chaque »

le mot :

« tout ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise a renforcer la notion que tous les enfants, quelqu'ils soient et d'où qu' ils viennent soient accueillis par l'école de la République.

Le remplacement de chaque par le pronom TOUS va dans ce sens de clarification et donc d'affirmation que l'école de la République accueille tous ses enfants.